

Conseil municipal du 11 avril 2019

FINANCES COMMUNALES - Vote du Budget primitif de l'exercice 2019 (Ville, Legs Debray)

La construction du budget communal s'inscrit encore une fois dans un contexte de contrainte financière qui pèse sur les finances locales. La dynamique de réduction des dépenses publiques de l'État continue de peser sur les finances des collectivités locales et donc sur leur capacité à agir au même niveau.

Les hypothèses évoquées lors du débat d'orientation budgétaire ne pourront être tenues suite à la notification des bases fiscales transmises par l'État qui intègre une augmentation des bases moins importantes que celles escomptées. Tout en maintenant les taux d'imposition de la fiscalité locale, nous continuons nos efforts en dépenses pour assurer l'équilibre du budget et nous donner des marges de manœuvre pour l'avenir de la ville. Voici présentés l'équilibre du budget primitif 2019 et ses aspects marquants et structurants.

Ville :

Reprise des résultats 2018

Comme les années précédentes, après vérification avec les services du Trésor, le Budget Primitif 2019 reprend par anticipation les résultats de clôture et les restes à réaliser 2018 :

Investissement :

Solde d'exécution à la clôture (A) : **-10.918.766,13€**

Restes à réaliser en dépenses (B) : **-1.755.929,45€**

Restes à réaliser en recettes (C) : **+13.005.531,08€**

En conséquence l'excédent net d'investissement 2018, correspondant à la somme de A+B+C, s'élève à **330.835.50€** (voir tableaux des balances). Il provient de moins-values de dépenses et de recettes exceptionnelles. Ce montant libre d'affectation entrera dans l'équilibre du BP 2019.

L'ampleur des restes à réaliser en recettes s'explique par le report sur l'année 2019 des opérations de sortie de l'actif de l'hôtel Cecilia d'un montant de 10.200.000€ comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe Legs Debray.

Fonctionnement :

Excédent de clôture : **+691.144.65€**

Présentation des enjeux du budget 2019

Le budget primitif 2019 intègre les informations que nous avons reçues notamment les bases fiscales de la commune transmises par l'État après la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors du dernier conseil municipal.

La communication des bases fiscales par l'Etat n'a pas permis de dégager un produit en augmentation comme attendu, ce malgré une actualisation générale des bases de +2,2% (loi de finances 2019).

Le produit des impôts locaux 2019 sera stable à hauteur de **16 746 976€** (contre 16 639 487€ en 2018), alors qu'était attendue une progression de l'ordre de 500.000€ du produit fiscal sans modification des taux.

La cause se trouve dans une perte de base de Foncier bâti de plus d'un million d'€ produite par les démolitions importantes de locaux anciens avant reconstruction. Les constructions nouvelles

n'entreront dans les bases fiscales qu'à leur achèvement, soit généralement sous 24 mois après le début des travaux.

L'évaluation du besoin de locaux au regard de l'évolution de la population scolaire à la prochaine rentrée et du dédoublement des classes de CE1 impliquent des aménagements dans certaines écoles dès 2019.

En conséquence il a été nécessaire d'ajuster l'équilibre du budget :

Equilibre général

Le Budget 2019 en section de fonctionnement est équilibré comme suit :

Un total de dépenses réelles de **40.058.497,00€** pour un volume de recettes attendues de **42.172.497,00€**.

Ce qui dégage en solde : Un autofinancement est de **2.114.000,00€**.

Le montant d'autofinancement de **2.114.000,00€**, associé aux recettes issues du FCTVA (200.000€) et des fonds propres de la section d'investissement (Taxe d'aménagement pour 300.000€), assurent réglementairement le financement du capital de l'annuité de la dette 2019 de **2.614.000,00€**.

La section d'investissement totalise pour **1 963 910,19€** de dépenses d'équipement abondées de **101 325,50€** de dépenses imprévues et divers.

Le financement de ces dépenses est assuré par l'excédent net 2018 de **330 835,50€**, un produit de cession de **234 400,19€** et par une enveloppe de **1 500 000€** d'emprunt.

Section de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **40 058 497€** soit **-1.8%** par rapport au BP 2018.

Les charges à caractère général (011) progressent de **+3,1%** de BP à BP (+172 641€) pour un montant total de **5 826 766€**. Comme toujours, dans ce chapitre qui couvre les coûts de fonctionnement des services, cette progression est la résultante d'une multitude de moins-values et de plus-values.

Pour l'essentiel :

En augmentation

Les vêtements de travail des personnels. L'année 2018 avait été une année blanche pour le renouvellement du marché. Ce crédit est porté à 129 000€ afin de procéder au rattrapage et répondre aux obligations réglementaires de l'employeur.

L'entretien des bâtiments. Transfert de l'entretien des structures de jeux d'enfants du chapitre «Entretien des terrains» au chapitre «Entretien et réparations de bâtiments»

Les fêtes et cérémonies. Retour en 2019 du niveau de prévision de 2017.

En baisse

L'entretien des terrains. Transfert de l'entretien des structures de jeux d'enfants du chapitre « Entretien des terrains» au chapitre «Entretien et réparations de bâtiments» avec néanmoins une dépense nouvelle pour le débroussaillage des berges de l'A6a.

Les primes d'assurances. Suite au nouveau marché passé en fin d'année 2018.

Les charges de personnel (012) s'élèvent à **21 330 200€** en augmentation de BP à BP de **+1.1%** (+230 300€). Le montant estimé au DOB 2019 était de 21 250 000€. La différence provient de la connaissance désormais exacte des dates de départs en retraite des personnels concernés.

Les contributions au **FPIC et FSCRIdF** (014) sont inscrites pour un montant identique à 2018 soit **469 080€**.

Les autres charges de gestion courante (65) baissent de **-1.1%** (-128 142€ de BP à BP) soit un total de **11 582 551€**. La cause de cette baisse s'explique par la baisse du Fonds de Compensation des Charges Territoriales. En effet en 2019 le solde positif des clôtures de ZAC est décompté du

FCCT. Par ailleurs une nouvelle contribution apparait au BP au titre de « Velib-Métropole » pour **35 000€**. Enfin le montant des subventions aux associations est en baisse suite au transfert au GOSB de la subvention à IMMOVAM.

Les intérêts de la dette (66111) inscrits pour **472 000€**, en baisse de -27,4 % soit **-178 000€**. Il s'agit là de la résultante de restructuration de l'annuité par le remboursement anticipé d'emprunts en 2018.

Au titre des « **Autres frais financiers** » (66112 et 6615) est inscrite une enveloppe de **70 000€**. Elle couvre les intérêts courus non échus et les intérêts dus suite aux tirages sur les lignes de trésorerie.

Charges exceptionnelles (67) : **257 900€** contre 904 178,11€ en 2018. Le montant 2018 comprenait la participation de la Ville à l'équilibre de la ZAC Lénine pour 810 000€. En 2019 est prévue pour la première fois au BP à l'article 6718 la compensation pour 145 000€ due aux ayants droits du legs Debray après la vente de l'hôtel Cécilia suivant les termes de la délibération du 18 mai 2017.

Dépenses de fonctionnement imprévues (022) : **50.000€** sont inscrits prudemment sur cette ligne.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice en baisse de **-1.1%** soit **41 491 352,35€**.

Pour les chapitres essentiels :

Produits des services (70) : 2 957 180€ soit **+14 310€**

Les produits des services globalement stagnent de +0.5%.

Néanmoins, les recettes liées à la fréquentation du CMS en fonction du bilan d'activité, sont en augmentation de **+80.000€** en 2019 soit +8.8%.

Cette progression est obérée par la réduction du produit du forfait post stationnement en baisse de **-67 800€**. Nous manquons de recul sur cette recette ex « PV ». Par ailleurs les nombreux chantiers sur la voirie perturbent le bon fonctionnement du stationnement payant.

Impôts et taxes (73) : 34 501 908€ +0.8% de BP à BP soit **+283 127€**

Le produit fiscal issu des bases taxables (73111) s'élève à **16 746 976€**

L'allocation Compensatrice de la Taxe Professionnelle (7321) venant de la Métropole reste stable à **16 003 519€**.

La taxe de séjour (7362) attendu pour 2019 pour **250 000€** progresse de 110 000€ par rapport au BP 2018, en lien avec l'arrivée de l'auberge de jeunesse Jo & Joe (500 lits).

La taxe additionnelle aux droits de mutation (7381) diminue de 810 000€ (900.000€ en 2017) à **650 000€** en 2019.

Dotations et participations (74) : 3 285 790€ -1.6% de BP à BP soit **-52 833€**

La Dotation Globale de Fonctionnement (7411) est estimée à **1 000 000€** en 2019 soit une baisse de **-131 305€** de BP à BP en fonction du dispositif d'écrêtement adossé sur le potentiel fiscal de la Ville comme prévu par la loi de finances.

Section d'Investissement

Equipements

Les dépenses s'élèvent à **1 963 910,19€**, elles sont réparties ici par secteurs. Les dominantes sont les suivantes :

Administration générale 445 320€ :

Remplacement de véhicules : **190.000€** dont le remplacement Camion benne pour 125 000 €

Matériels et logiciels informatiques : **123 500€**

Remplacement Mobilier et matériel de bureau : **39 360€**

Provision pour intervention dans les bâtiments communaux : **50 000€**

Aménagement 36 000€ :

Provision pour intervention dans le parc locatif de la ville : **35 000€**

Culture 90 450€ :

Travaux médiathèque (fenêtres) : **45 000€**

Informatique Médiathèque : **35 400€**

Enfance 42 270€ :

Remplacement Mobilier et matériel dans les centres de loisirs et vacances

Enseignement 558 676€ :

Travaux bâtiments primaires **134 806€** dont création de sas dans les écoles V Hugo et H Barbusse (Le rehaussement de la clôture de l'école Victor Hugo pour 180 000€ est en restes à réaliser 2018. Ces travaux seront exécutés cet été)

Création d'une salle de classe par un réaménagement de locaux, école Lamartine primaire : **120 000€**

Extension de l'école H Barbusse maternelle (prévue sur 2 ans) 1^{ère} enveloppe **115 000€**

Mobiliers matériels écoles primaires : **48 320€**

Travaux écoles maternelles : **32 010€**

Mobiliers matériels écoles maternelles : **28 540€**

Aménagement de la BCD de V Hugo primaire pour accueillir ponctuellement le RASED : **27 000€**

Réfection cours d'école : **15 000€**

Travaux et matériel de restauration : **11 000€**

Remplacement matériels informatiques : **10 000€**

Environnement 322 000€ :

Remplacement de la balayeuse principale : **183 000€**

Réfection bâtiments parcs et jardin (WC) : **37 000€**

Budget participatif création d'un kiosque parc Picasso : **30 000€**

Budget participatif création d'un espace pour tous Reine Blanche : **30 000€**

Budget participatif Aménagement parvis de la médiathèque : **30 000€**

Santé 161 549€ :

Aménagement d'une salle de prélèvement au CMS : **77 000€**

Remplacement de l'échographe : **61 549€**

Logiciel médical et matériels : **23 000€**

Sports 73 745€ :

Budget participatif mise en place de Street Workout au 162 : **30 000€**

Acquisition et remplacement de matériels : **43 745€**

Au chapitre 21 est comptabilisée **la reprise de l'actif de l'hôtel Cecilia pour 234 400,19€** (article 2318).

Enfin est constituée une provision en section d'investissement pour dépenses imprévues de **100 325,50€**.

Recettes**Emprunts**

Le financement des dépenses d'équipement implique l'inscription d'une enveloppe de **1 500 000€** d'emprunt.

Cessions de biens

Afin de neutraliser le portage de la récupération de l'actif de l'hôtel Cecilia, est inscrit pour **234 400,19€** de cession de biens. Cette recette sera couverte par la reprise de l'excédent d'investissement du budget Legs Debray à sa clôture fin 2019.

Legs Debray :

La section de fonctionnement du legs Debray a été clôturée en 2018 par le versement de l'excédent aux ayants droits.

Dans l'attente de la clôture du budget Legs Debray conditionnée par la réalisation de mouvements d'actif prévu au budget Ville, le budget se limite donc en 2019 à la section d'investissement.

Demeure à cette section un excédent de **6 889,92€** au regard duquel a été inscrit un montant équivalent de dépenses imprévues pour respecter la règle de l'équilibre. Cet excédent reviendra à la Ville lors de la dissolution du budget annexe.

Equilibre par section
BP 2019 Fonctionnement

Dépenses					Recettes				
Opérations réelles									
		BP 2018	BP 2019	% BP / BP			BP 2018	BP 2019	% BP / BP
Charges à caractère général	011	5 654 125,00	5 826 766,00	3,1%	Prestations d'exploitation	70	2 942 870,00	2 957 180,00	0,5%
Charges de personnel	012	21 099 900,00	21 330 200,00	1,1%	Produit des 3 taxes	73111	16 406 581,00	16 746 976,00	2,1%
FPIC	014	447 000,00	469 080,00	4,9%	Allocation compensation TP	73211	16 005 600,00	16 003 519,00	0,0%
Autres charges de gestion courante	65	11 710 693,00	11 582 551,00	-1,1%	Autres Impôts et taxes	7324	1 806 600,00	1 751 413,00	-3,1%
Intérêts des emprunts	66111	650 000,00	472 000,00	-27,4%	DGF	7411	1 131 305,00	1 000 000,00	-11,6%
Autres frais financiers	66	140 100,00	70 000,00	-50,0%	DSU	7423	400 397,00	402 354,00	0,5%
Charges exceptionnelles	67	904 178,11	257 900,00	-71,5%	Autres dotations	74	1 806 921,00	1 883 436,00	4,2%
Dépenses imprévues	022	200 000,00	50 000,00	-75,0%	Autres produits de gestion courante	75	523 930,85	547 390,00	4,5%
					Atténuation de charges	013	158 600,00	155 580,00	-1,9%
					Produits exceptionnels	77	760 374,00	43 504,35	-94,3%
DEPENSES DE L'EXERCICE		40 805 996,11	40 058 497,00	-1,8%	RECETTES DE L'EXERCICE		41 943 178,85	41 491 352,35	-1,1%
					Excédent de N-1		388 368,26	681 144,65	
DEPENSES REELLES		40 805 996,11	40 058 497,00		RECETTES REELLES		42 331 547,11	42 172 497,00	
Epargne dégagée		1 525 551,00	2 114 000,00						
DEPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE			2 114 000,00		RECETTES POUR ORDRE DE L'EXERCICE				
DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE			42 172 497,00		RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE			42 172 497,00	

Equilibre par section

BP 2019 Investissement

BP 2019 Investissement									
Dépenses					Recettes				
Opérations réelles									
		Restes à réaliser 2018 (RàR)	Propositions nouvelles 2019	Total BP 2019			Restes à réaliser 2018 (RàR)	Propositions nouvelles 2019	Total BP 2019
Immob. incorporelles (études patimo.et logiciels)	20	93 620,46	39 500,00	133 120,46	FCTVA	10222		200 000,00	200 000,00
Subv. d'équip	204	66 000,00	30 000,00	96 000,00	Fonds Propres	10		300 000,00	300 000,00
Immob. corporelles (acquisitions)	21	358 259,78	1 111 594,19	1 469 853,97	Subventions	13	1 396 333,08	0,00	1 396 333,08
Immob. en cours	23	1 238 049,21	782 816,00	2 020 865,21	Emprunts	16		1 500 000,00	1 500 000,00
Capital de la dette	16		2 615 000,00	2 615 000,00	Produit des cessions attendues	024	11 444 198,00	234 400,19	11 678 598,19
Dépenses imprévues	020		100 325,50	100 325,50	Autre immobilisations financières	27	165 000,00		165 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		1 755 929,45	4 679 235,69	6 435 165,14	RECETTES DE L'EXERCICE		13 005 531,08	2 234 400,19	15 239 931,27
Solde de clôture 2018 (A)			10 918 766,13	10 918 766,13	Affectation fonds de réserve				0,00
DEPENSES REELLES		1 755 929,45	15 598 001,82	17 353 931,27	RECETTES REELLES		13 005 531,08	2 234 400,19	15 239 931,27
					Epargne dégagée par le section de fonctionnement			2 114 000,00	2 114 000,00
DEPENSES TOTALES		1 755 929,45	15 598 001,82	17 353 931,27	RECETTES TOTALES		13 005 531,08	4 348 400,19	17 353 931,27
		(B)					(C)		